

Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à titre de référence. Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

Gurpreet Singh Chahal n'est pas autorisé à exercer des activités dans le domaine des assurances en Ontario


6 février 2019

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) avise les consommateurs que Gurpreet Singh Chahal n'est pas autorisé à exercer des activités dans le domaine des assurances en Ontario.

Gurpreet Singh Chahal semble vendre de l'assurance-automobile par l'entremise de Desjardins Assurances à Brampton et à Mississauga. M. Chahal n'est pas titulaire d'un permis de la CSFO. Il n'est pas non plus affilié ni associé à Desjardins Assurances, qui est titulaire d'un permis de la CSFO.


Gurpreet Singh Chahal semble utiliser les numéros de téléphone 647 767-6664 et 437 888-8200 ainsi que l'adresse de courriel preetsinghchahal1991@gmail.com.

Les consommateurs doivent faire preuve de prudence si Gurpreet Singh Chahal ou toute autre personne utilisant ce numéro communique avec eux. On recommande également aux consommateurs de ne pas acheter de produits d'assurance, y compris d'assurance-automobile, par l'entremise de cette personne.

Les consommateurs qui achètent des produits ou souscrivent de l'assurance auprès de personnes ou d'entités qui ne sont pas titulaires d'un permis d'agent ou d'assureur en Ontario ne sont pas protégés en vertu de la [Loi sur les assurances](#)  et des règlements qui régissent les compagnies d'assurance titulaires de permis et les agents d'assurance agréés en Ontario.

Les consommateurs devraient prendre note qu'un agent ou un courtier d'assurance autorisé en Ontario peut leur fournir des renseignements et des conseils sur les avantages et les risques que présente l'achat de divers produits d'assurance. Le site Web de la CSFO contient [des conseils sur la façon d'éviter de se faire arnaquer en souscrivant une assurance-automobile](#).

Les consommateurs peuvent également y trouver une liste complète des [compagnies d'assurances](#) et des [agents](#) autorisés à exercer leurs activités en Ontario. Le [site Web du Conseil](#)

[des courtiers d'assurances](#)  (anglais seulement) inscrits de l'Ontario comprend la liste de tous les courtiers d'assurance autorisés à exercer leurs activités en Ontario.

Certains sites Web ou documents auxquels vous pouvez accéder à partir du présent site ou menant au présent site ont été mis sur pied ou sont exploités par des organismes ne faisant pas partie du gouvernement de l'Ontario ou pour le compte de tels organismes. Ces derniers sont les seuls responsables du fonctionnement et le contenu (y compris le droit de fournir ce contenu) de leur site respectif. Il se peut que ces sites ou documents externes n'existent pas en français. Les liens externes fournis dans le présent site ou menant au présent site ne signifient pas que le gouvernement de l'Ontario appuie ces organismes ni qu'il garantit le contenu (y compris le droit de fournir ce contenu) de leur site respectif.

Coordonnées

Pour les demandes de renseignements des médias uniquement, veuillez communiquer avec :

Malon Edwards
Agent principal des communications
Téléphone : 416 590-7536
Numéro sans frais : 1 800 668-0128, poste 7795
Télécopieur : 416 590-7070
ATS sans frais : 1 800 387-0584
Courriel : malon.edwards@fsco.gov.on.ca

Questions du public

1 800 668-0128
ContactCentre@fsco.gov.on.ca

Renseignements supplémentaires

[Que faire si vous croyez être victime d'une arnaque ou d'une fraude](#)